



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des procédures publiques  
Secrétariat CoDERST

Rouen, le 26 FEV. 2019

Affaire suivie par Laura BONNET  
**Ref : 05-02/2019**  
Tél. 02 32 76 54 27  
Mél. [laura.bonnet@seine-maritime.gouv.fr](mailto:laura.bonnet@seine-maritime.gouv.fr)

**Courrier RAR**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints une copie des arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux du 26 février 2019 ainsi que la convention d'utilisation du domaine public maritime relatifs au projet du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport.

La copie de chaque arrêté est à conserver au siège de l'établissement, une autre doit être affichée en permanence sur le lieu d'exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,  
pour la préfète et par délégation,  
la cheffe de Bureau,



Sandrine FLEURY

**Monsieur le Directeur**  
**Éoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport**  
Business Centre  
1 quai de l'Avenir  
**76200 DIEPPE**